



A la rencontre des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable de la ressource en eau

**Atelier du territoire de la Moyenne Durance et du Luberon
à Malijai (04)
Mardi 14 mai 2019 à 14h00**

L'atelier de la Charte régionale de l'eau « Moyenne Durance Luberon » a été consacré à l'adaptation des territoires ruraux déficitaires aux changements climatiques et à la mise en œuvre des Plans de gestion de la ressource en eau.

Quatre questions ont été discutées et débattues au cours de cet atelier :

- ⇒ Quelles possibilités pour l'adaptation de l'agriculture irriguée sur les territoires de Moyenne Durance ?
- ⇒ Comment accompagner les porteurs de projet agricoles dans la réalisation des actions ?
- ⇒ Quelles actions d'innovation et d'expérimentation les collectivités peuvent-elles mettre en place dans le cadre des Plans de gestion de la ressource en eau et les documents d'urbanisme ?
- ⇒ Comment accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre des Plans de gestion de la ressource en eau ?

Restitution du groupe de travail 1 – AGRICULTURE

Comment le changement climatique en modifiant les conditions et les modalités d'irrigation (prix, disponibilité de la ressource...) va-t-il impacter l'économie et potentiellement la viabilité des filières agricoles des territoires de Moyenne Durance Luberon ? Quelles solutions proposer et accompagner ?

Constats :

L'impact du changement climatique sur l'agriculture et les filières doit continuer à être documenté car il n'est pas partagé par tous les acteurs et tous les usagers. Certaines cultures qui n'étaient pas patrimoniales ont pu être déjà abandonnées comme le maïs. L'agriculture s'adapte à son milieu et aux conditions extérieures.

Une distinction doit être faite entre :

- Les secteurs sécurisés ou sécurisables : il est demandé de continuer d'accompagner les acteurs agricoles pour la réalisation d'investissements dans un certain cadre et à certaines conditions :
 - en privilégiant les investissements collectifs et structurants
 - en favorisant le multi usages ou en évaluant leur impact sur ces autres usages
 - en s'interrogeant sur la pérennité des filières économiques qui sont concernées par ces investissements (analyse de rentabilité, notamment dans un contexte de mondialisation)
 - en s'assurant que les filières concernées auront les moyens d'utiliser les équipements réalisés.
 - en développant la solidarité entre cultures
- Les secteurs non sécurisés : Sur ces territoires c'est plus particulièrement la filière de l'élevage qui a du mal à dégager des marges suffisantes pour s'adapter sur les questions d'irrigation même avec des autofinancements à hauteur de 10% : nécessité de creuser et d'objectiver cette problématique pour évaluer les possibilités ou non d'adaptation de cette filière vis-à-vis de l'accès à la ressource en eau.

Les agriculteurs et éleveurs ont aussi émis des réflexions sur la connaissance partagée des cours d'eau et des ressources, ainsi que sur leur gestion et sur les différents types d'eau (eaux usées, rétentions d'eau de pluie...).

Points de vigilance :

- Approche spécifique territoire / filière à avoir pour travailler cette question de l'adaptation au changement climatique : il est difficile de généraliser les approches.
- Les investissements pour la mise en irrigation de certains territoires peuvent entraîner des problèmes de concurrence au sein des filières entre exploitations ayant accès ou non à l'irrigation.
- Il existe un risque de mutation des territoires lorsque des investissements pour les équiper sont réalisés : changement de filières vers des filières à plus forte valeur ajoutée mais qui deviennent parfois plus dépendantes à l'accès à la ressource en eau.

Propositions et pistes de travail :

- ⇒ Investir dans la connaissance sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture et les filières et dans la diffusion et le partage de données sur ce sujet.
- ⇒ Partager les connaissances sur les ressources en eau et leur gestion.
- ⇒ Evaluer, plus spécifiquement pour la filière élevage, les bénéfices que pourraient apporter les investissements de modernisation ou d'accès à la ressource en eau et proposer des modèles économiques permettant de mettre en œuvre les projets.
- ⇒ Réfléchir à des projets de territoires agricoles pour lesquels il pourrait se mettre en place des axes de solidarités entre filières agricoles : les filières à forte valeur ajoutée prenant plus en charge le coût des investissements que les filières à plus faible valeur ajoutée.
- ⇒ Importance de continuer l'expérimentation et le changement de pratique et de matériels.
- ⇒ Proposer de valoriser les différents types de ressources en eau et notamment la réutilisation des eaux usées.
- ⇒ Sécuriser l'accompagnement sur l'investissement des exploitations pour s'adapter au changement sur plusieurs années à l'échelle de temps du projet d'exploitation.
- ⇒ Etudier la possibilité d'accompagner financièrement le changement de matériels d'irrigation à la parcelle qui coûte moins cher par rapport à la modernisation des réseaux qui coûte très cher.
- ⇒ Avoir une meilleure connaissance des financements disponibles.

Restitution du groupe de travail 2 - AGRICULTURE

Besoin d'accompagnement des porteurs de projets agricoles pour la réalisation des projets des plans de gestion de la ressource en eau - PGRE : Quels besoins ? Qui ? Comment l'organiser ?

Plusieurs facteurs externes à la structure gestionnaire de réseau ont un effet accentuant le besoin d'ingénierie extérieure :

- les innovations et l'évolution des solutions techniques ;
- les nouvelles exigences environnementales et le changement climatiques nécessitant un partage plus fin de la ressource ;
- de nouvelles exigences sociales et l'urbanisation des territoires ;
- la complexification des procédures règlementaires ;
- le retrait des services déconcentrés de l'Etat dans l'appui local et l'assistance aux maîtres d'ouvrage.

Constats :

Le besoin d'un appui pour le montage des projets est confirmé : rédiger un cahier des charges, définir un besoin, porter le projet... Sur certains territoires, trouver un maître d'ouvrage est en soit une difficulté.

Il a été indiqué que les difficultés à monter les projets sont plus grandes lorsqu'ils découlent de contraintes réglementaires et/ou d'études qui n'ont pas été partagées même si les projets ont des objectifs intéressants pour une sécurisation vis-à-vis de l'accès à la ressource en eau et pour une facilitation du travail de l'agriculteur.

Les démarches nécessaires à la réalisation de travaux d'hydraulique agricole sont particulièrement complexes et, en particulier, les procédures liées aux fonds européens. Les critères de sélection des financements orientent les travaux à engager et incitent à porter des projets de trop grande ampleur pouvant mettre la structure en difficulté. Le besoin d'emprunt bancaire est augmenté à cause de la lenteur des versements ; les porteurs de projets passent beaucoup plus de temps à monter les projets, eux même de plus en plus complexes.

Les retours d'expériences sur ces territoires alpins sont intéressants et proposent une diversité de solutions :

- Il existe des appuis techniques sur ces territoires pour le montage des projets : Fédérations de gestionnaires, chambres d'agriculture, IT05 (dont l'appui va être consolidé avec 2 postes consacrés à l'appui des projets d'hydraulique agricole).
- Certains projets ont pu voir le jour grâce à la constitution d'union d'ASA, ou grâce à la fusion d'ASA permettant d'atteindre une taille critique et une assiette budgétaire suffisante pour sa réalisation.
- Possibilité d'appui de partenaires extérieurs (ex avec des projets en partenariat ASA / SCP).

Remarque : De manière générale, la structuration de cette assistance est hétérogène sur le territoire et l'animation territoriale manque globalement de moyens.

Le protocole d'économie d'eau mis en place sur la Durance peut aider à l'émergence de projets du fait du transfert possible des économies d'eau en direction des territoires déficitaires mais il existe un problème de compréhension du mécanisme de ce protocole pour les territoires concernés.

Les contraintes de disponibilité de la ressource ont également parfois poussé à la réalisation de projets.

Points de vigilance :

- ⇒ La capacité financière et la taille du porteur de projet est déterminante pour la réalisation des projets. Il existe un problème quant à la solidité financière des Fédérations d'irrigants et quant à l'application du code des marchés publics pour les faire intervenir en appui des porteurs de projets.
- ⇒ Il est nécessaire de mieux partager les objectifs et attendus des études préalables à la définition des plans de gestion de la ressource en eau.

Propositions et pistes de travail :

- ⇒ Améliorer la structuration et la coordination des différents appuis techniques existants sur les territoires : réfléchir à qui pourrait le faire, proposer un appui à l'échelon régional.
- ⇒ Renforcer les moyens de l'animation territoriale locale et les soutenir financièrement.
- ⇒ Faire un état des lieux des projets structurants qui ont abouti : quel type de gouvernance et d'appui ont été mis en place et ont permis la réalisation de l'opération ?
- ⇒ Mutualiser et généraliser la mise en place d'unions ou d'ASA plus importantes : possibilité d'organiser cette démarche au sein des OUGC ; repérer les opportunités d'émergence d'union autour de projets communs.
- ⇒ Alléger les procédures FEADER ou d'autres accès aux subventions : procédure simplifiée ou mutualisation d'un appui technique au montage de projets à l'échelle régionale ?
- ⇒ Mieux préciser les territoires éligibles au Protocole des économies d'eau de la Durance pouvant bénéficier (techniquement) des transferts d'économies d'eau.
- ⇒ Faire jouer un rôle aux syndicats de rivière dans l'émergence et l'appui aux projets d'hydraulique agricole (en particulier lorsque les projets peuvent être en lien avec des problématiques de continuité écologique mais pas uniquement)

Restitution du groupe de travail 3 - COLLECTIVITES

Actions d'innovation / expérimentations : quelles actions en matière d'économies d'eau et d'urbanisme les collectivités peuvent-elles engager pour répondre aux objectifs des plans de gestion de la ressource en eau - PGRE ?

Constats :

Les territoires ruraux présentent des linéaires de réseaux très importants et des réseaux éclatés du fait de l'habitat dispersé. Par ailleurs, les budgets de l'eau sont souvent faibles du fait du peu d'abonnés au service en milieu rural avec de surcroît un prix de l'eau moyen qui peut être important au m³ mais ne pas être suffisant pour financer le renouvellement des équipements.

Les échanges ont pu montrer qu'il existe des retours d'expérience intéressants des collectivités pour œuvrer au rattrapage structurel en travaillant au diagnostic des réseaux et à la sécurisation. Ce travail de connaissance permet de mettre en place des actions ciblées et efficaces qui deviennent encore plus pertinentes avec des réseaux à linéaire important.

La question des forages individuels a été pointé également avec les problèmes d'effet cumulatif sur certains secteurs en particuliers pour les territoires non sécurisés et déficitaires.

Une divergence entre les 2 tables rondes a été constatée sur le rôle des intercommunalités et sur le transfert de la compétence des services publics de l'eau et de l'assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale. Dans le premier groupe de travail, ce transfert est en effet plutôt vu comme une opportunité pour avoir une vision globale sur les investissements à réaliser et mutualiser. Dans le second, il est relevé les difficultés possibles lorsque des réseaux communaux mal gérés sont transférés au niveau intercommunal entraînant un déséquilibre et une iniquité entre les services au niveau de l'intercommunalité.

Le rôle des partenaires techniques et financiers a été souligné comme essentiel du fait qu'ils incitent les collectivités locales à avoir une vision prospective.

Points de vigilance :

Il a été rappelé l'importance de ne pas oublier les ressources locales et d'engager des programmes de restauration si elles sont dégradées plutôt que d'envisager de se reporter systématiquement sur de nouvelles ressources.

Pistes de réflexion et de travail :

- ⇒ Intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et les PLUi avec la gestion des équipements qui en découlent.
- ⇒ Proposer que les PLUi imposent des capacités de stockage dans les constructions sur les territoires "en pente". Ce type de travaux doit en effet être intégré dès la phase de construction de la maison car il devient très compliqué ensuite.
- ⇒ Exemples de projets innovants à développer :
 - Réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles ou d'espaces verts.
 - Réinjections en nappe.
 - Sensibilisation pour la réduction des consommations auprès de tous les usagers : proposition pour les secteurs les plus urbanisés de mettre en place des systèmes de télérelèves permettant d'avoir une information sur la consommation en temps réel.
- ⇒ Favoriser la réalisation d'économies d'eau après compteur pour les collectivités (espaces verts, infrastructures, bâtiments) en déployant des services d'économies de flux et communiquer autour de l'exemplarité des collectivités auprès des autres usagers.
- ⇒ Question de l'ingénierie et des moyens techniques et financiers : l'intercommunalité peut-elle être un levier pour l'optimisation et la mutualisation des moyens financiers et de l'ingénierie.
- ⇒ Sur des projets importants tels que le barrage de la Laye qui impliquent de nombreux acteurs publics et privés il existe un besoin d'innovation en matière de gouvernance.
- ⇒ Démarche de solidarités à définir.

Restitution du groupe de travail 4 - COLLECTIVITES

Animation territoriale et accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau - PGRE et de projets d'économies d'eau : Quels besoins ? Qui ? Comment l'organiser ?

Constats :

Il a été rappelé l'importance, pour les collectivités gestionnaires des services de l'eau, de connaître leurs réseaux avec des schémas directeurs pour mettre en place des programmes de travaux efficaces. La seule obligation en matière de connaissance est celle demandée pour les documents d'urbanisme, mais qui ne recouvre pas tous les aspects d'un schéma directeur. Il reste donc encore des communes n'ayant pas de schéma directeur et qui ne jugent pas cela utile.

D'un point de vue réglementaire, les maîtres d'ouvrage doivent assurer le renouvellement des canalisations et réseaux par le prix de l'eau. Actuellement, il est constaté que très souvent le prix de l'eau n'est pas à la hauteur du coût du renouvellement. De plus, le prix de l'eau ne peut être fixé qu'en ayant une bonne connaissance des réseaux et des travaux à conduire. Néanmoins cette logique de répercussion des coûts des travaux nécessaires sur le contribuable peut entraîner un prix de l'eau trop élevé et socialement peu acceptable.

Les communes ayant des ressources en eau importantes n'ont pas d'obligation de venir en aide aux communes voisines bénéficiant de peu de ressources. Ceci montre l'importance des solidarités et de l'échelle intercommunale ou de bassin versant pour les mettre en œuvre, mais qui ne peut fonctionner que sur la bonne volonté des décideurs locaux.

Le transfert aux EPCI de la compétence des services publics de l'eau et de l'assainissement est perçu comme difficile à mettre en œuvre. Les communes craignent de perdre leur patrimoine local et sa gestion avec le transfert possible de cette gestion à un fermier à l'échelle intercommunale. De plus certaines communes ayant déjà mené des travaux d'envergure peuvent aussi être réticentes car elles estiment avoir peu à gagner à la mutualisation.

Pour mémoire, à ce jour la réglementation prévoit un transfert aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 (sauf pour celle qui ont déjà une gestion intercommunale et qui sera donc officielle dès le 1^{er} janvier 2020).

Les collectivités ne considèrent pas qu'elles connaissent véritablement des difficultés vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau. Ce sentiment peut être lié au fait que l'usage AEP reste toujours prioritaire même lors des périodes soumises à restrictions pour raison de sécheresse (sauf très rares exceptions).

La révision de la tarification comprenant la baisse de la part forfaitaire et la mise en place d'une tarification progressive sur les volumes consommés présente des avantages et des inconvénients. Le point positif est qu'elle incite à la sobriété dans les consommations. En revanche elle peut impacter négativement les grandes familles et elle ne fait que peu contribuer les résidences secondaires à l'entretien et au renouvellement (du fait d'une assez faible consommation sur l'année).

Pour les communes rurales à faible population mais étendues, la création et l'entretien des réseaux AEP sont souvent disproportionnés par rapport aux ressources financières capitalisées dans leur budget « Eau ». De plus, les travaux de résorption des fuites amènent mécaniquement à une baisse des consommations et donc à une diminution des ressources financières (facture d'eau) non compensée par la baisse de la redevance pour prélèvement. Cela conduit à des choix de statu quo par les maîtres d'ouvrage.

Les « compteurs verts » présents sur certaines communes sont bénéfiques pour le consommateur mais pas nécessairement pour la collectivité et pour la ressource en eau. Ils génèrent une baisse de la facture d'eau pour l'utilisateur, mais en contrepartie les recettes sont plus faibles pour la collectivité et ils peuvent entraîner une surconsommation d'eau pour l'arrosage du fait d'un tarif plus attractif.

Accompagnement des porteurs de projets : Globalement il est perçu qu'il existe moins d'animation territoriale auprès des collectivités comparée à l'animation conduite auprès des agriculteurs. Certains acteurs ont également précisé qu'une animation territoriale ne permettra pas toujours la mise en œuvre des projets du fait que certaines collectivités considèrent toujours qu'elles n'ont pas de problème et ne sont donc pas engagées dans une volonté de mise en œuvre des projets.

Freins à la mise en œuvre des projets :

- Problème des financements insuffisants pour les fuites sur les réseaux.
- Retour sur investissement des travaux d'économies d'eau sur les réseaux pas assez incitatifs (baisse des recettes)
- Problème (plus marginal) de la difficulté d'accès à certains réseaux qui peuvent se trouver sur des terrains privés.

Pistes de réflexion et de travail :

D'une manière générale, la compétence étant transférée au plus tard en 2026 aux EPCI, il faut mettre à profit ces 6 prochaines années pour sensibiliser, organiser et agir.

- ⇒ Développer l'ingénierie et l'animation territoriale pour favoriser l'émergence et la réalisation des opérations (en complément de l'action des DDT).
- ⇒ Sensibiliser les élus à l'importance pour les collectivités de réaliser des projets d'économies d'eau.
- ⇒ Inciter à la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable les communes ou EPCI n'ayant pas engagé cette démarche.
- ⇒ Réfléchir à un prix de l'eau permettant le renouvellement des équipements mais acceptable par les usagers.
- ⇒ Sensibiliser les élus à la gestion intercommunale ou à l'échelle des bassins versants des ressources en eau pour développer les solidarités entre les communes.
- ⇒ Mieux préciser les objectifs à atteindre pour les collectivités dans les PGRE.
- ⇒ Développer des moyens de solidarité entre les usages (collectivités / agriculteurs en particulier).
- ⇒ Propositions d'actions opérationnelles et de sensibilisation qui peuvent être engagées par les collectivités :
 - Accompagnement par les collectivités pour la mise en place de compteurs individuels auprès des particuliers (en particulier pour l'usage arrosage jardin).
 - Incitation des propriétaires à la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie lors des nouvelles constructions (inscription dans le PLU ?).
 - Tarification : prévoir un prix de l'eau plus élevé en saison touristique (sans pour autant différencier un prix pour les habitants permanents et les autres) pour compenser la faible contribution des résidents secondaires (liée à un abonnement bas tarif et à une tarification progressive sur les volumes consommés).
 - Compteurs verts : sensibilisation des usagers à la sobriété dans les consommations pour l'eau d'arrosage.
- ⇒ Tarification : lobbying réglementaire pour permettre aux communes rurales d'équilibrer leur budget « eau » avec le budget général.